



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 3 mars 2020, à 20 h, à la salle du Conseil sis au 49 rue Du Couvent, à Saint-Simon, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 6 264 850, 2^e rang Ouest.

Cette demande vise à régulariser :

L'implantation d'un garage de 30' X 50' ayant été déplacé sur le terrain selon un permis obtenu en 2019.

Le règlement # 434-06, à l'article 14.5.2, stipule qu'un bâtiment accessoire résidentiel doit être situé à 1 mètre de la ligne latérale de la propriété.

Le garage a été déplacé à 0.86 mètre de la ligne de propriété.

La dérogation mineure est donc de 0.14 mètre par rapport à la norme prescrite.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 3 mars 2020.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 18 février 2020.

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 18 février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 février 2020.

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière